

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 11 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14.05.2021 que la convocation avait été faite le 04.05.2021 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Lysiane DEGOUTIN Gilles ROUGIREL, Michel THOMAS, Christophe LEBLAN Alex NICOLAS, Agnès THIEBAUT, Philippe ROSENBERGER Christian CRATZ, Hélène LECLERE, M-Christine HELLIN Agnès BRONNER, David PETIT, Mathilde THIERY Laure BLANPIED
Absents : Angèle BALOSSO (proc à JC Zingerle), Catherine KETTERER (proc à A Nicolas), Michel DEGOUTIN Tony VIGNOLA

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

1) Cession Logement communal Hattonville

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 février 2021 concernant la cession du logement communal d'Hattonville (parcelle 234 AA91 en partie). Le prix avait été fixé à 100000 €. Il expose que l'agence immobilière a trouvé un acquéreur pour ce bâtiment qui propose le prix de 97000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder la partie logement / garage au prix de 97000 € à M. LANG
- Accepte de prendre en charge les frais de géomètre, précise que la partie non construite restante après la division sera classée en Domaine Public
- Décide que le raccordement à l'assainissement collectif sera pris en charge par le Commune
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

2) Emprunt Assainissement Billy

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été décidé au moment du vote du budget de réaliser un emprunt pour financer les travaux d'assainissement à Billy sous les Côtes.

Après consultation de 3 banques, il apparaît que le Crédit agricole propose le meilleurs taux sur 20 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 300000 € sur 20 ans au taux fixe de 0.87 % avec échéance trimestrielle.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

INFOS DIVERSES

- Le Maire apporte quelques informations sur les tests PCR à réaliser avant les élections pour les personnes non vaccinée. Un rendez-vous commun à tous pourra être mis en place à la pharmacie. Des attestations peuvent être réalisées pour avoir accès au vaccin.
- Vol de bois d'affouages : Il faut essayer de trouver une solution à ce problème pour la prochaine saison.
- Borne à incendie St Benoit : Une borne a été arrachée à Saint Benoit, voir pour déclaration à l'assurance.